



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 923-11-2014 et 923-12-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006 SUR LES NUISANCES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 923-11-2014 modifiant le règlement numéro 923-2006 sur les nuisances visant à abroger l'article 5.16 relatif au bruit

AVIS est également donné par les présentes par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 4 août 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 923-12-2014 modifiant le règlement 923-2006 sur les nuisances, tel qu'amendé, à l'égard de certaines dispositions relatives à la tonte de gazon

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 13^e jour d'août 2014.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate